RESSOURCE ADHÉRENTS LCDD

ORGANISATION DE SÉANCES EN LIGNE ET SOLUTIONS VàD

PLATEFORMES ET OUTILS « MAISON »

Suite aux deux réunions-formation des 6 et 12 novembre 2020

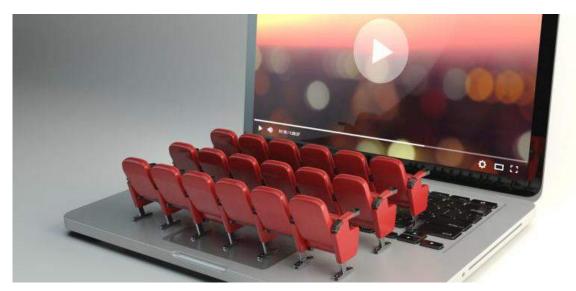
RÉSEAU DES ADHÉRENTS DE LA CINÉ MATHÈQUE DU DI DOCUMEN TAIRE COORDONNÉ PAR TAIRE

RESSOURCE

ORGANISATION DE SÉANCES EN LIGNE ET SOLUTIONS VàD

PLATEFORMES ET OUTILS « MAISON »

Les deux périodes de confinement qui auront marqué cette année 2020, et plus largement la crise sanitaire que nous traversons, bouleversent nos habitudes de programmateurs et médiateurs culturels autant que celles des spectateurs. Que les lieux de projection soient totalement fermées ou que leur fréquentation soit fragilisée, certaines de vos structures s'orientent vers la proposition de séances en ligne ou de solutions hybrides afin de continuer à faire vivre le documentaire, l'accompagner jusqu'aux publics qui ne peuvent se déplacer et recréer une communauté en ligne. Plateformes, géolocalisation, monétisation, communication... cette ressource vous propose un éventail de solutions et adresse les questions pratiques liées à l'organisation de telles séances et mises en ligne.



Sommaire

ORGANISATION DE SÉANCE EN LIGNE P.4

Les salles virtuelles P.4

La Vingt-Cinquième Heure P.4

Les solution « maison » et multi-plateformes P.6

- Mise en ligne d'un film – exemple de Vimeo P.6

- Mise en place d'une billetterie exemple de Hello asso P.8
- Organisation d'un débat à l'issue de la séance exemple de Zoom P.8

SOLUTIONS DE VIDÉO À LA DEMANDE P.10

Les plateformes-catalogues P.10

- CNC Images de la culture et son abonnement VàD P.10
- Les Yeux doc P.11
- Autres plateformes de Vidéo à la demande P.12

Les plateformes VàD sur mesure P.13

- Kinow **P.13**
- Medialib **P.14**

Catalogues avec possibilité d'acheter des droit de diffusion en ligne P.14

- Le catalogue Images de la Culture P.14
- Le catalogue AdavDigital P.15

LES OFFRES GRATUITES ET LÉGALES EN LIBRE ACCÈS P.16

Documentaires P.16

Institutions culturelles P.16

Fonds d'archives P.17

ORGANISATION DE SÉANCE EN LIGNE

L'organisation de séances en ligne s'apparente à l'organisation de projections de films en salle, mais dans ce cas en salle virtuelle. En ce sens, elles se différencient des propositions de vidéo à la demande (à l'acte ou par abonnement) et ne sont donc pas soumises à la même restriction dans la chronologie des médias.

Pour une séance non-commerciale en ligne ou hybride, vous avez la possibilité d'acquérir les droits de projection directement auprès des ayants-droits ou via des catalogues (Images de la Culture, AdavProjections, Agence du court-métrage, etc.) de la même manière que pour une projection en salle. L'accord devra spécifier cette dématérialisation de la séance.

Retrouvez tous les détails des conditions et délais pour les séances non-commerciales dans le tableau récapitulatif – Secteur non-commercial sur le site internet du CNC : https://www.cnc.fr/a-propos-du-cnc/missions/reglementer/diffusion-non-commerciale/tableau-recapitulatif

Les salles virtuelles

La Vingt-Cinquième Heure

Comme au cinéma

La Vingt-Cinquième Heure est un dispositif lancé en mars 2020, à l'occasion du premier confinement. D'abord pensé pour les salles de cinéma, il s'est ouvert aux structures culturelles et aux séances noncommerciales.

Le site propose l'accueil de **séances en ligne, géolocalisées, à date et horaire fixes et avec une jauge précise**. Ce fonctionnement apporte une **garantie sur le respect des droits** auprès des ayants-droits, au même titre qu'une séance en salle. Le paramétrage du périmètre de géolocalisation, de la jauge, de la date, et de la billetterie ou gratuité, sont à déterminer par l'organisateur de la séance, en accord avec l'ayant droit du film (producteur ou distributeur).

Il est possible d'organiser des séances totalement en ligne ou bien de doubler une séance en salle par une séance en ligne et de faire participer les internautes au débat en salle via le tchat.

Pour les spectateurs, l'accès peut se faire par plusieurs biais : 1 page présentant tous les films « près de chez soi » / Une page avec toutes les séances organisées par une structure / La page de la salle virtuelle où se déroulera une séance.

Dans la même salle virtuelle, une séance peut intégrer :

- Une avant séance avec court-métrage et/ou une bande annonce et/ou une vidéo de présentation de la structure organisatrice
- Le film
- Un débat avec un invité et un ou plusieurs modérateur/s + réception des questions du tchat par le modérateur qui peut les transmettre à l'intervenant

Développements en cours

 Possibilité pour les spectateurs d'enregistrer une vidéo et de l'envoyer au modérateur pour une interaction plus vivante

- Mise en place d'une « billetterie panier »
- Possibilité pour les spectateurs de voir les questions des autres spectateurs via le tchat

Organiser une séance

Il faudra premièrement négocier avec les ayants droits :

- **Pour les séances non-commerciales gratuites** : les droits de diffusion en ligne (ceux-ci peuvent varier selon les critères de jauge et de géolocalisation souhaités)
- Pour les séances commerciales ou payantes : le montant du billet à partir duquel les recettes seront redistribuées.

Ensuite définir la jauge, le périmètre et le mode d'accès :

- Accès avec jauge / ouvert à un périmètre donné (nombre de km autour de la structure/salle par exemple)
- Accès aux invités qui ont reçu un lien privé
- Accès par adresse mail liste à fournir à La Vingt-Cinquième Heure

Puis fournir ces informations à l'équipe de La Vingt-Cinquième Heure et les mettre en lien avec les ayantsdroits

La Vingt-Cinquième Heure récupère ensuite le fichier du film pour la diffusion auprès des ayants-droits. Cette phase peut prendre un peu de temps en fonction de la réactivité des interlocuteurs.

Vous avez la possibilité de fournir également à La Vingt-Cinquième Heure une vidéo d'accueil/présentation de la séance et d'éventuelles bandes annonces qui pourront être diffusées en avant-séance.

Une fois tous les éléments récupérés, La Vingt-Cinquième Heure mettra en place la séance et vous fournira le lien vers votre salle virtuelle que vous pourrez communiquer à vos publics.

Tarifs

L'accès à l'usage de la plateforme est :

- Pour les cinémas gratuite
- Pour les participants au Mois du doc gratuite jusqu'à la fin du Mois du doc (31 décembre 2020), puis avec abonnement annuel (*voir Annexe#1 Grille tarifaire La Vingt-Cinquième Heure*)
- Pour les festivals et institutions culturelles avec l'abonnement annuel dès maintenant (voir Annexe#1
 Grille tarifaire La Vingt-Cinquième Heure)

La tarification des séances

Pour les séances non commerciales gratuites :

- Pour les séances du Mois du doc, tarif promotionnel de 25% des droits de diffusion du film avec minimum de 40€HT
- Pour les séances hors Mois du doc, grille en fonction du nombre de connections de spectateurs (50 connections : 100€ ; 100 connections : 125€, ...) + connexion d'une salle physique : 70€ (avec des réductions pour les abonnés standard et premium) (voir Annexe#1 Grille tarifaire La Vingt-Cinquième Heure)

Pour les séances non-commerciales payantes :

- Au choix : location du film ou partage de recettes avec l'ayant-droit

Pour les séances commerciales ou avec billetterie, fonctionnement du partage de recette :

Sur le prix hors taxes du billet sont prélevés :

- 0,10 € au titre de la compensation carbone,
- 0,32 € au titre des frais de gestion de paiement en ligne

Sur le prix hors taxes du billet nets des prélèvements ci-dessus, les recettes sont réparties :

- 40% pour le Distributeur,
- 40% pour l'exploitant de la salle de cinéma,
- 20% pour la plateforme,

En accord entre l'exploitant et le distributeur, le prix public du billet pourra être majoré au profit de l'animateur et/ou de l'intervenant du débat pour les séances-débat.

En cas de prix public du billet inférieur 5,00€ TTC, la plateforme percevra un montant fixe de 0,70 euros (soixante-dix cents), et le solde sera réparti de la façon suivante :

- 50% (cinquante pour cent) pour le Distributeur,
- 50% (cinquante pour cent) pour l'exploitant de la salle de cinéma,

La Vingt-Cinquième Heure établit mensuellement les rendus de comptes du partage de recettes entre l'Exploitant, les distributeurs, et leur versera sur présentation de facture les sommes dues à chacun.

Contact

Guilhem Olive, Administrateur général / guilhem@25eheure.com;

Manon Kerjean, Chargée de mission salle de cinéma virtuelle / manon@25eheure.com;

Adresse contact : sallevirtuelle@25eheure.com

Les solution « maison » et multi-plateformes

Mise en ligne d'un film – exemple de Vimeo

Si les ayants-droits dont d'accord, il est tout à fait possible de **mettre en ligne des films pour un temps limité, sur une plateforme sécurisée**, en gérant tous les paramètres en interne. La plateforme Vimeo est l'une des solutions possible, voici son fonctionnement :

Avantages de la plateforme

- Contrôle de confidentialité
- Aucune publicité
- Personnalisation du player
- Écran de fin personnalisable
- Statistiques précises accessibles à l'organisateur

Négociation avec les ayants-droits

Pour une séance non-commerciale en salle, l'accord de l'ayant-droit et le montant des droits sont généralement déterminés par plusieurs critères : le lieu de projection, la date, la jauge de la salle. Contrairement La Vingt-Cinquième Heure, Vimeo ne permet pas de reproduire complètement le modèle de la séance en salle mais il est possible de mettre en place un système pour rassurer les ayants-droits :

- Mettre en ligne le film pour un temps limité (quelques jours), voire très limité (le temps d'un visionnage)
- Ne rendre accessible le film qu'aux personnes munies d'un lien sécurisé que vous ne communiquez qu'à un public défini
- Recueillir les inscriptions à l'avance et fournir le lien et/ou un mot de passe uniquement à un nombre restreint de personnes identifiées

Mettre un film en ligne

Il est nécessaire en premier lieu de **souscrire un abonnement** pour pouvoir charger des fichiers de films pour un total de plus de 500Mo/semaine et pour pouvoir créer des liens privés avec accès par mot de passe.

Vous pourrez partager le film **directement via le lien créé par la plateforme** ou bien **intégrer la vidéo sur un site externe**, le site internet de votre structure par exemple (dans ce cas, un visionnage accessible uniquement avec mot de passe est recommandé)

- Obtenez l'accord des ayants droits et leur demander de vous fournir un fichier du film de bonne qualité mais pas trop lourd (Mp4 encodé en H264 par exemple).
- Mettez en ligne le fichier sur la plateforme et gérer les paramètres (*Voir mode d'emploi détaillé en Annexe*#2 *Mode d'emploi Vimeo*)
- Dans les paramètres de confidentialité, désactivez la possibilité de télécharger et intégrer cette vidéo et, dans un premier temps, choisir « Moi uniquement » dans le menu déroulant « Qui peut regarder cette vidéo »
- Si vous le souhaitez, personnalisez l'écran de fin de la vidéo pour y annoncer par exemple l'organisation d'un débat en ligne et permettre aux spectateurs de le rejoindre. (Attention, cet écran de fin est uniquement visible lorsque la vidéo est intégrée sur un site externe à la plateforme)
- Partagez le lien et/ou le mot de passe à votre public selon les modalités souhaités (sur inscription, via une newsletter, sur votre site internet,...)
- Le jour de la mise en ligne, retournez dans les paramètres de confidentialité pour rendre accessible les films au public selon les modalités définies en amont (« aux personnes munies d'un lien privé », « aux personnes munies d'un mot de passe », …)
- A l'issue de la période de mise en ligne, supprimer la vidéo de la plateforme ou changer à nouveau les paramètres de confidentialité pour « Moi uniquement ».

Tarifs

Plusieurs formules d'abonnements sont disponibles selon vos besoins. Le critère principal à prendre en compte pour le choix de la formule est le nombre de Gigas que vous pensez mettre en ligne par semaine et par an.

 Abonnement Plus : 6€/mois facturé annuellement / 5Go par semaine (jusqu'à 250 Go par an) / 1 utilisateur

- Abonnement Pro : 16€/mois facturé annuellement / 20Go par semaine (jusqu'à 1To par an) / 3 membres d'équipe
- Abonnement Business : 40€/mois = pas de limite hebdomadaire / jusqu'à 5To au total / 10 membres d'équipe

Tous les détails sur https://vimeo.com/fr/upgrade

Mise en place d'une billetterie – exemple de Hello asso

Plusieurs sites proposent des solution gratuite pour les associations pour recevoir des paiements sur Internet. Vous pouvez vous en emparer pour **gérer une billetterie pour l'organisation de séances en ligne**. L'exemple de Hello asso :

Mettre en place une billetterie pour une séance en ligne

- Proposez autant de tarifs de billets que vous le souhaitez pour tous vos publics : adhérents, étudiants, jeunes, seniors, etc.
- Personnalisez les billets avec vos couleurs, logos et toutes les informations liées à la séance en ligne, par exemple le lien d'accès privé et/ou le mot de passe pour y accéder
- Fixez une jauge maximum de participants si celle-ci a été fixée avec les ayants-droits
- Vous pouvez intégrer le formulaire d'inscription ou le lien sur tous vos supports de communication (site internet, réseaux sociaux, etc.).
- Au fur et à mesure, retrouvez les informations importantes et coordonnées des participants pour leur adresser vos communications. Vous avez aussi la possibilité de télécharger le fichier en export avec l'ensemble de ces données.

Organisation d'un débat à l'issue de la séance – exemple de Zoom

De nombreuses plateformes de visioconférences permettent l'organisation de discussions en groupe en ligne et peuvent servir **pour l'organisation de débat à l'issue de séances en ligne**. Voici l'exemple de Zoom (d'autres plateformes seront explorées dans une prochaine ressource consacrée à l'organisation de rencontres en ligne):

Administrer un rdv

- Créez un compte personnel gratuit ou payant
- Programmez la visioconférence pour le débat en indiquant un titre, la date et l'heure et désactivez
 l'option « mot de passe »
- Zoom génère alors un lien que vous pourrez transmettre à votre public (sur votre site, par email en fonction des inscriptions, sur le billet acheté en ligne,...) et aux intervenants invités
- A l'heure dite, lancez la « réunion » et gérez les admissions des participants
- Demandez aux participants de couper l'option micro en bas à gauche de l'écran lorsqu'ils ne parlent pas. En tant qu'administrateur, vous pourrez à tout moment couper le micro ou la vidéo des participants
- Les participants peuvent faire apparaître au choix l'ensemble des participants sous forme de mosaïque ou la personne qui parle en plein écran.

- Avec un compte gratuit, vous pourrez accueillir jusqu'à 100 participants et le débat sera automatiquement coupé au bout de 40 minutes. Pour faire durer le débat plus longtemps, il vous faudra souscrire l'abonnement pro à 13,99€ pour un mois ou 139,90 pour un an.

SOLUTIONS DE VIDÉO À LA DEMANDE

La diffusion des films est réglementée par la **chronologie des médias** qui donne des fenêtres de diffusion différentes pour chaque canal : d'abord au cinéma, puis en DVD ou en VàD à l'acte, puis à la télévision pour les grandes chaînes et en VàD par abonnement. **Les plateformes qui fonctionnent en VàD à l'acte proposent donc des films plus récents que les plateformes par abonnement**.

Les études sur les usages montrent qu'il y a une adoption massive des offres de vidéo par abonnement par les consommateurs.

Les plateformes-catalogues

CNC - Images de la culture et son abonnement VàD

Un catalogue public

Images de la culture est un catalogue géré par le CNC. Dans un premier temps consacré au documentaire, il s'est ouvert à la fiction il y a deux ans. Il comprend environ 2 100 films continuellement avec un renouvellement d'environ 70 films par an. Créé en 1978, il s'est d'abord enrichi des films documentaires soutenus par les institutions publiques, notamment le Ministère de la Culture. Aujourd'hui, il est également constitué du fonds du Ministère des solidarités et de la santé et du Ministère du travail Les écrans du social, des films sélectionnés par la commission du CNC Regards sur le cinéma, par une partie des œuvres aidées dans le cadre de la commission du CNC Images de la diversité, et par des films sélectionnés par la commission de sélection nationale d'Images en Bibliothèques

Les films sont destinés à des **diffusions publiques et gratuites** sur le territoire français et à la consultation sur place. Il est possible d'obtenir des **fichiers pour mise en ligne** sur une plateforme dont l'accès devra être **restreint à vos abonnés ou adhérents** ou bien pour une **séance en ligne** avec un partenaire de type La Vingt-Cinquième heure.

L'abonnement VàD

L'abonnement à la vidéo à la demande d'Images de la culture est un dispositif permettant de partager en ligne avec vos publics des sélections de films issus du catalogue Images de la culture. Vous pouvez constituer **jusqu'à 12 sélections par an de 10 films maximum**. Les sélections sont accessibles sur la plateforme en ligne sur le site d'Images de la culture, pour une période que vous pouvez déterminer et protégés par des identifiants et mots de passe définis par vous. Les films sont en **accès illimité en nombre d'utilisateur-ices et nombre de visionnages**.

Les codes d'accès doivent être **réservés à votre public bien identifié** (adhérents, abonnés, membres d'une commission de sélection, ...) et ne peuvent être transmis sur la page d'accueil de votre site ou via une newsletter publique par exemple.

Attention, l'accès aux films sur le site est exclusivement réservée au visionnage en ligne et ne peut pas être utilisée pour des projections publiques. Pour vos projections, vous devez commander les films sur un autre support auprès de lmages de la culture.

Voir le mode d'emploi en Annexe #3

Tarifs

Achat de fichiers

L'envoi dématérialisé de fichier .mp4 (lien de téléchargement) est au tarif de 5 € TTC / titre Les droits de diffusion sont valables pour une seule séance publique et gratuite.

Abonnement à la vidéo à la demande

L'offre a d'abord été pensée pour les bibliothèques, cependant l'abonnement peut être souscrit par toute structure culturelle, sociale ou éducative en contact direct avec son public pour un accès réservé à ses adhérents ou par un festival pour du prévisionnement.

L'abonnement annuel à la vidéo à la demande IDC est de 120€ TTC et comprend :

- L'accès libre à tous les films du catalogue en streaming pour les programmateurs
- Jusqu'à 120 films/an accessibles en streaming pour vos publics

L'abonnement est valable pour un an à partir du jour de la souscription.

Contact

Alice Guilbaud, Chargée de mission Diffusion Images de la Culture / idc@cnc.fr / 01.44.34.35.05

Les Yeux doc

Un catalogue pour les bibliothèques

Les yeux doc est la plateforme numérique du Catalogue national de films documentaires. Cette offre, destinée aux bibliothèques, est proposée par la Bpi qui acquiert les droits des films pour 10 ans. Tous les films du catalogue, français ou étrangers, sont issus de grands festivals, ont été remarqués lors de leur sortie en salles, ou repérés dans les catalogues des producteurs. Certains ont marqué l'histoire du cinéma documentaire. Ils ont été sélectionnés et valorisés par des bibliothécaires, à travers la commission de sélection d'Images en bibliothèques.

Composé de **420 films à ce jour**, le catalogue s'enrichit d'une **quarantaine de nouveautés chaque année**, les œuvres de création côtoyant des propositions plus classiques, les documentaires animés venant apporter une touche contemporaine et artistique aux écritures du réel.

Selon l'abonnement souscrit, les films peuvent être diffusés en VàD via la plateforme, pour une utilisation à domicile et/ou en projection publique ou consultation sur place dans les espaces des bibliothèques.

La plateforme

La plateforme a été développée par Arte, qui en assure la commercialisation et les développements techniques, dans le cadre de son bouquet, La Médiathèque numérique. La Bpi s'occupe du contenu, de la diffusion, de l'éditorialisation et de la promotion. Les bibliothécaires du service Cinéma animent plusieurs rubriques thématiques et d'information, plus particulièrement centrées sur la mise en valeur des films du catalogue.

La plateforme peut être installée sur le portail de la bibliothèque comme une ressource autonome. Elle peut aussi, moyennant un développement, être intégrée dans un catalogue audiovisuel pré-existant.

Accompagnement des bibliothèques abonnées

L'équipe des yeux doc porte une attention particulière aux problématiques rencontrées sur le terrain par les collègues bibliothécaires. Des entretiens, des outils professionnels et des échanges réguliers sont proposés au réseau d'abonnés tout au long de l'année. Une journée professionnelle annuelle permet d'échanger sur les stratégies d'assimilation des ressources numériques et aussi de se rencontrer. Un Prix du public a été lancé en 2020. L'équipe cherche constamment à s'adapter aux besoins des bibliothèques, notamment dans le contexte sanitaire complexe que le monde a connu.

Tarifs

Plusieurs offres existent :

- Une offre découverte, plus spécifiquement destinée à la projection publique, avec publicité, dans les emprises des bibliothèques : de 50€ HT (63,09€ TTC) pour 3 projections à 100€ HT (126,18€ TTC) pour 8 projections. Des frais techniques de mise en place s'appliquent avec la première souscription.
- Le forfait classique qui est basé sur le nombre d'abonné·es actif.ve.s de la bibliothèque. Ainsi, le tarif pour une bibliothèque affichant jusqu'à 7500 abonné.e.s, est de 250€ HT (315,45€ TTC) pour un an d'abonnement de date à date.

Les bibliothèques qui ne sont pas déjà clientes de La Médiathèque numérique d'Arte devront acquitter des frais techniques la première année pour couvrir les frais d'installation de la console d'administration et la formation au service.

Contact

Aurélie Solle, chargée de la diffusion : <u>aurelie.solle@bpi.fr</u> / 01 44 78 45 70

Marina Mis, chargée du développement : marina.mis@bpi.fr / 01 44 78 44 96

Arlette Alliguié, responsable du Service cinéma de la Bpi : arlette.alliguie@bpi.fr

Autres plateformes de Vidéo à la demande

En France, on compte plus de 80 plateformes de VàD, dont une majorité d'offres thématiques. Le CNC a mis en ligne une base de données qui recense toutes les plateformes de VàD en France. https://vad.cnc.fr/ En voici une sélection :

Tënk

Tënk est un catalogue de VàD spécialisé dans la diffusion de **films documentaires de création**. L'abonnement, par mois ou par an, permet l'accès à un **catalogue « éphémère » de 70 films**. Chaque film n'est disponible que deux mois sur la plateforme. https://www.tenk.fr/

La médiathèque numérique (ArteVOD-UniversCiné)

Les offres d'Arte VoD et UniversCiné sont regroupées dans une seule offre, avec une tarification spécifique pour les bibliothèques. C'est l'offre de VàD pour médiathèques la plus ancienne, elle possède d'importants et divers fonds. La médiathèque numérique repose sur un **modèle de paiement forfaitaire en fonction d'un nombre de consultations globales** par établissement (paiement forfaitaire). https://vod.mediatheque-numerique.com/

La Médi@thèque numérique (CVS)

CVS est un fournisseur DVD pour les médiathèques. Le service, internet, donne accès à des films, des livres numériques, des jeux vidéo, des musiques etc. Les catalogues sont complets (200 000 références vidéo, 3 135 000 références audio). Tout comme La médiathèque numérique, **Le CVS se repose sur un paiement à l'acte**. https://www.cvs-mediatheques.com/

Pour plus d'information sur les offres existantes, voir la ressource **Offres VOD de documentaires** sur le site d'Images en bibliothèques : https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/offres-vod-de-documentaires

Les plateformes VàD sur mesure

Certaines plateformes proposent des services à la carte et totalement personnalisables pour la **création de plateformes VàD temporaires ou à long terme**. Ces solutions peuvent être intéressantes pour les structures qui souhaitent se lancer dans la mise en ligne d'un catalogue de films avec abonnement ou paiement au visionnage, ou bien pour les festivals qui souhaitent mettre en ligne un grand nombre de films pour une durée limitée sur un mini-site à leur image.

Kinow

Une plateforme VàD à votre image

Kinow propose la mise en place d'une plateforme **100% personnalisable à votre image, sur un site dédié ou intégré au site de votre structure**. Vous pouvez y intégrer des films en accès libre ou payant, via abonnement ou achat de billets uniques et proposer des événements live, comme par exemple des masterclasses, tables rondes ou débats en ligne.

Avantages:

- Organisation du catalogue en catégories et sous-catégories
- Fiches vidéo avec système de playlists et métadonnées associées (titre, descriptif, images, motsclés...)
- Moteur de recherche avec indexation du catalogue
- Restriction du contenu par pays (geoblocage par adresse IP)
- Gestion des droits d'accès par utilisateur et par groupe
- Mesure de l'audience vidéo (par utilisateur, par contenu, par pays, ...)

Système de billetterie :

- Monétisation par abonnement ou à l'acte
- Gestion universelle des moyens de paiement (CB, Paypal, prélèvement SEPA, ...)
- Facturation automatique et suivi des commandes

Lien vers la démo : https://demo.kinow.com/adminvod/ (panneau d'administration) + https://demo.kinow.fr/ (template web gratuit) *Plus d'informations sur le fonctionnement, les tarifs et les contacts en Annexe* #4 – *Plaquette Kinow*

Contact

sales@kinow.com / 09 72 46 47 10

Medialib

Un portail personnalisable pour les bibliothèques

AdavDigital (filiale de l'ADAV) propose une solution technique pour **construire une plateforme de VàD personnalisée à moindre coût**. Cette solution « clés en main » est entièrement modulable. Elle a été élaborée en collaboration avec des bibliothécaires et leur prestataire technique, spécialiste de la diffusion de streaming vidéo.

Vous pouvez y intégrer de manière optimisée les films du catalogue AdavDigital mais aussi des fichiers dont vous auriez acquis les droits par ailleurs (auprès des ayant-droits directement ou via le catalogue Images de la Culture par exemple)

Avantages:

- Configurez votre plateforme aux couleurs de votre ville ou de votre établissement : intégrez et personnalisez titres et textes
- Modifiez et complétez les fiches de vos films : synopsis, génériques, re-commandations d'âges, etc.
- Ajoutez vos propres commentaires
- Adoptez la classification proposée par l'Adav ou créez vos propres collections et sous-collections (genres et sous-genres)
- Choisissez vos mises en avant par des sélections thématiques, événementielles, etc.
- Créez autant d'actualités que nécessaire
- Renommez les rubriques du site à votre convenance

Plus d'informations sur le fonctionnement, les tarifs et les contacts en Annexe #5 – Plaquette Medialib

Catalogues avec possibilité d'acheter des droit de diffusion en ligne

Il est possible d'acquérir les droits de diffusion en ligne non-commerciale de certains films via divers catalogues, parmi lesquels :

Le catalogue Images de la Culture

Les films ne peuvent être rendu accessibles qu'à un public bien défini (vos adhérents ou abonnés par exemple) via une plateforme sécurisée ou pour une séance en ligne via La Vingt-Cinquième Heure.

Tarifs

L'envoi dématérialisé de fichier .mp4 est au tarif de 5 € TTC / titre. Conditions de mise en ligne à discuter avec Images de la Culture idc@cnc.fr

Le catalogue AdavDigital

AdavDigital propose l'acquisition forfaitaire de films sous forme de **fichiers numériques avec droits de VàD pour une durée de 2 à 5 ans**. Les titres sont proposés « à la carte » avec droits de visionnage illimités. Le catalogue proposé couvre tous les genres audiovisuels existants : courts et longs métrages, films de patrimoine et films récents, jeunes publics, documentaires, conférences, etc.

Les fichiers numériques des films proposés par AdavDigital ont été négociés auprès des détenteurs de droits selon des **conditions très précises** :

- Tous les fichiers ont été transcodés dans des formats et selon des protocoles acceptés par ces détenteurs exclusifs de droits VOD
- Un avertissement juridique figure en début de chaque film du catalogue ADAVDIGITAL,
- Un watermark (tatouage numérique) visible et deux watermarks invisibles (permettant une traçabilité du fichier) ont été effectués sur l'intégralité des films, quel que soit le format sélectionné,
- Chaque fichier commandé est associé à des usages autorisés et pour une durée de droits déterminée. La durée des droits accordés est spécifiée sur chacune des fiches films du site et à chaque niveau de la commande : panier, devis, commande, facture...

Paramètres à respecter pour la mise en ligne

AdavDigital autorise la mise en ligne des films acquis via son catalogue sur le site internet de l'organisme acquéreur ou sur un site développé spécifiquement par un prestataire technique externe pour cette activité.

Conditions à respecter :

- Activité gratuite par diffusion en streaming (les diffusions par téléchargement progressif ou par téléchargement définitif sont strictement interdites)
- Un triple contrôle par login et mot de passe, par filtrage IP territorial et par limitation d'usage est obligatoire
- Un transcodage (WMV, Flash,...) est autorisé ;
- Un nombre défini de mots de passe que vous pourrez délivrer à vos adhérents, selon la licence acquise.

Tarifs

Les tarifs sont variables d'un film à l'autre. Pour chaque film, plusieurs tarifs sont proposés en fonction de la License choisie :

- Licence 0 : 500 mots de passe maximum à destination de vos adhérents pour le prêt individuel dématérialisé.
- Licence 1: 3 000 mots de passe maximum
- Licence 2 : 5 000 mots de passe maximum
- Licence 3 : 10 000 mots de passe maximum
- Licence 4 : 15 000 mots de passe maximum

Exemple de montants pour le film *L'Algérie en flammes* de René Vautier (1958, 22') - Droits pour 5 ans : Licence 0 = 28€ / License 1 = 35€ / Licence 2 = 64,75€ / License 3 = 157,50€ / License 4 = 245€

LES OFFRES GRATUITES ET LÉGALES

EN LIBRE ACCÈS

Il existe de nombreuses plateformes et sites internet qui proposent en libre accès des films, vidéos et archives. Si l'utilisation de ces vidéos doit rester restreinte (pour un usage individuel et non pas pour des projections collectives), vous pouvez orienter vos publics dans ce dédale, sélectionner des contenus ou même faire des sélections thématiques.

De nombreuses listes de films présentés comme légalement visibles en ligne circulent ici et là, sur le web et dans la presse. Beaucoup d'entre elles, malheureusement, ne sont pas totalement fiables. Voici une petite sélection de **sources légales de façon certaine**.

Documentaires

La cinémathèque des Ateliers varan

700 films documentaire en libre accès, réalisés dans le cadre des Ateliers Varan depuis les années 1980. Les Ateliers Varan sont une association qui forme les cinéastes documentaristes de différents pays.

http://ateliersvaran.com/fr/cinematheque

Les Invisibles de film-documentaire.fr

30 films documentaires qui malgré leurs présences initiales dans d'importants festivals, ne sont plus diffusés. http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w visionner liste

Institutions culturelles

ONF.CA - Productions de l'Office national du film du Canada

Tous les films produits par l'ONF sont en accès libres et peuvent être exportés via des codes iframe.

Documentaires cultes, fictions, programmes interactifs à la pointe. https://www.onf.ca

CICLIC.fr - Site de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Site tentaculaire qui propose de nombreux films en accès libres et des ressources d'éducation à l'image.

Rendez-vous sur https://ciel.ciclic.fr/ le site dédié au cinéma indépendant avec de nombreux films en ligne en permanence.

Rendez-vous également sur https://memoire.ciclic.fr/ pour découvrir des images d'archives amateures.

NUMERIDANSE.tv - Vidéothèque internationale de danse en ligne

Possibilité de constituer des playlists. Documentaires, interviews, spectacles filmés : https://www.numeridanse.tv/

Vidéothèque du CNRS

La Vidéothèque, riche de plus de 2300 films produits ou coproduits par le CNRS depuis les années 60, offre un panorama inédit sur le monde de la science.

A travers des reportages, des documentaires, des films d'archives ou d'actualité, tous les domaines scientifiques sont concernés, les mathématiques aussi bien que les arts du spectacle, les sciences de l'espace ou l'écologie... Accéder au site : https://videotheque.cnrs.fr/

ARTCENA TV

Découvrez les portraits d'artistes emblématiques de la création contemporaines des arts du cirque, de la rue et du théâtre, des lectures de textes contemporains, ainsi que des oeuvres à voir en ligne... sur le site du Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Accéder au site : https://www.artcena.fr/artcena-tv

Fonds d'archives

INA.FR - Archives de la TV française

Vous avec la possibilité de créer des fenêtres vers des archives et/ou des playlists que vous pouvez créer vous-même. Valoriser les fresques historiques et les dossiers thématiques.

www.ina.fr

Les cinémathèques régionales : les fonds de films amateurs

Dans de nombreuses régions, des cinémathèques collectent, conservent et numérisent des fonds de films amateurs. Voici quelques-unes de ces Cinémathèques qui mettent à disposition en ligne tout ou partie de leurs collections :

- Cinémathèque de Bretagne : https://www.cinematheque-bretagne.bzh/Base-documentaire-426-0-0-0.html
- Cinémathèque des Pays de Savoir et de l'Ain : https://www.letelepherique.org/R%C3%A9alisateurs-amateurs-528-0-0-0.html
- Memoire.ciclic.fr les images d'archives en Centre-Val de Loire : https://memoire.ciclic.fr/
- Mémoire audiovisuelle de Haute-Normandie : http://www.archivesenligne.fr/base-documentaire

- Mémoire filmique de Nouvelle-Aquitaine : https://cdna.memoirefilmiquenouvelleaquitaine.fr/films
- Cinémathèque marseillaise de films amateurs : https://cinememoire.net/index.php/archives-cinememoire-ligne

Forum des images

Les collections du Forum des images présente les films de son fonds, dont une partie est accessible en ligne gratuitement (signalés par un picto). http://collections.forumdesimages.fr/collections/

ECPAD, agence d'images de la défense

L'ECPAD collecte, conserve, décrit et valorise les archives audiovisuelles et photographiques de la défense. http://archives.ecpad.fr/#

Plus de références dans la ressource « Voir des films librement, gratuitement et légalement ! » sur le site d'Images en bibliothèques : https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/voir-des-films-librement-gratuitement-et-legalement#mon-espace